

(24 janvier 1887.)

NOTE EN ENCRE ROUGE.

“Un certificat pour ce montant a été accordé le 5 avril 1887, à MM. Larkin, Connolly et Cie, portant intérêt aux taux de 6 pour cent par année, à dater du 2 janvier dernier, payable sur les premiers fonds qui seront votés par le parlement, en rapport avec le bassin de radoub.

“Payé avec inté.êt, le 16 septembre 1887 à la banque British North America.

M. TARTE—Ceci est un synopsis du reste des lettres et documents produits par M. Woods cet avant-midi. À mon avis, il n'est pas nécessaire qu'ils soient imprimés, savoir :

Lettre datée du 26 septembre 1883, de Larkin, Connolly et Cie aux commissaires du havre de Québec demandant la permission de construire un hangar sur la jetée Louise à certaines conditions y stipulées, (Exhibit “G18”); protêt notarié daté du 6 décembre 1884, des commissaires du havre *vs* Larkin, Connolly et Cie (Exhibit “H18”); lettre datée du 6 décembre 1884, de Larkin, Connolly et Cie aux commissaires du havre en réponse au protêt ci-dessus, (Exhibit “I18”); rapport collectif, daté du 27 février 1886, de MM. H. F. Perley et Sandford Fleming sur leur examen des travaux du havre, à Québec (Exhibit “J18”); rapport (copie) daté du 18 août 1886, de H. F. Perley au sujet des travaux projetés pour l'achèvement des travaux du havre de Québec, (Exhibit “K18”); lettre datée du 25 août 1886, du secrétaire du ministère des Travaux Publics au secrétaire de la Commission du havre, transmettant copie d'un rapport et d'un plan préparés par l'ingénieur en chef du ministère en rapport avec diverses propositions faites pour l'achèvement des travaux du havre de Québec (Exhibit “L18”); lettre datée du 24 septembre 1886, de Henry F. Perley, aux commissaires du havre de Québec, déclarant que le bassin de radoub étant virtuellement terminé, la nécessité d'entretenir un corps d'ingénieurs attaché à ces travaux a cessé d'exister, et il demande, en conséquence, que M. L. Langevin soit transféré aux travaux du havre, et que les inspecteurs soient remerciés de leurs services (Exhibit “M18”); certificats des ingénieurs depuis n° 1 jusqu'à 39 inclusivement, en rapport avec le bassin de radoub de Lévis (Exhibit “N18”); lettre datée du 8 février 1887, de Laforce Langevin au secrétaire de la Commission du havre appelant son attention sur la manière d'agir des autorités du chemin de fer du Pacifique canadien à l'égard des commissaires, au sujet de la jetée Louise, durant l'hiver actuel (Exhibit “O18”); rapport daté du 18 août 1887, de H. F. Perley, sur ce qu'il faut pour faire du bassin de radoub un chantier complet de radoub (Exhibit “P18”); lettre datée du 10 septembre 1887, de St. George Boswell à Larkin, Connolly et Cie, appelant leur attention sur sa lettre du 31 août dernier, concernant le dépôt des matières draguées dans le fleuve (Exhibit “Q18”); lettre datée du 27 août 1888, de Larkin, Connolly et Cie, au secrétaire de la Commission du havre, en réponse à la précédente (Exhibit R18”); lettre datée du 27 août 1888, de Larkin, Connolly et Cie, au secrétaire de la commission du havre, déclarant que le contrat de dragage a été violé par les commissaires, lorsqu'ils les ont empêchés de déverser les matières draguées dans le fleuve (Exhibit “S18”); lettre datée du 14 octobre 1889, de Laforce Langevin au secrétaire de la commission du havre, attirant son attention sur le besoin de prendre des précautions contre le feu sur la jetée Louise (Exhibit “T18”); divers comptes de Larkin, Connolly et Cie, pour travaux faits par eux en rapport avec les améliorations du havre (Exhibit “U18”); lettre datée du 19 juillet 1890, de U. Binet au secrétaire de la Commission du havre, expliquant la perte de \$25.00 volées dans son pupitre (Exhibit “V18.”)

Le comité s'ajourne ensuite.